

ADR - Matières dangereuses - Spécialisation citernes initiale**Financement**Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**AFTRAL - PUYMOYEN
NOBLE NATHALIE
05.45.60.67.90
angouleme@aftral.com**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Conducteurs routiers destinés à transporter, en national et en international, des matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 en citernes fixes ou démontables d'une capacité supérieure à 1m3. en véhicules-batteries d'une capacité totale supérieure à 1m3. en conteneurs-citernes, citernes mobiles ou CGEM d'une capacité individuelle supérieure à 3m3. Etre titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9, en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4). Pour les titulaires de la spécialisation Classe 1, et/ou de la spécialisation Classe 7, identifier et appliquer les prescriptions relatives au transport, en citernes, des matières de ces...

Contenu et modalités d'organisation

Accueil des stagiaires et formalités administratives. Présentation des objectifs de la spécialisation et du contexte réglementaire. Agrément des véhicules citernes. Instructions citernes. Les flexibles. Généralités liées aux opérations de chargement / déchargement des citernes. Spécificités présentées par le chargement / déchargement des citernes pour certaines matières. Déchargement sur la voie publique / chez le particulier. Rôles et responsabilités des différents intervenants. Les documents de bord. Signalisation et placardage. Circulation et stationnement des véhicules-citernes. Conduite à tenir en cas d'incident / accident. Etude de cas concrets / Mise en situation. Etude de cas. Questions diverses / Synthèse. Examen.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte****Validation(s) Visée(s)****ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes initiale - Sans niveau spécifique****MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF**Et après ?****Suite de parcours****Non renseigné****Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00234693	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Rochefort (17)	AFTRAL - ROCHEFORT		MON COMPTE FORMATION	
00201267	du 01/01/2021 au 31/12/2021	PUYMOYEN (16)	AFTRAL - PUYMOYEN		MON COMPTE FORMATION	
00201806	du 01/01/2021 au 31/12/2021	La Crèche (79)	AFTRAL - POITIERS		MON COMPTE FORMATION	
00234692	du 01/01/2022 au 31/12/2025	Puymoyen (16)	AFTRAL - PUYMOYEN		MON COMPTE FORMATION	

00567683

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Rochefort
(17)

AFTRAL -
ROCHEFORT

MON
COMPTE
FORMATION

FPC